

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

8^e séance, 28^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 26 mai 2026 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Monsieur Daniel Vermette, vice-président du CA et parent d'un élève
Monsieur Louis-Sébastien Caron, parent d'un élève
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin, parent d'un élève
Monsieur Maxim Vacher, parent d'un élève

Monsieur Stefan Hajdic, membre de la communauté
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Luc Lévesque, membre de la communauté
Madame Josianne Turcotte, membre de la communauté

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
Madame Brigitte DesRosiers, membre issue du personnel, direction d'établissement
Madame Geneviève Moreau, membre issue du personnel professionnel
Monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin, membre issue du personnel enseignant

Monsieur Hubert Brulotte, membre observateur

Membres du conseil d'administration absents :

Madame Alyssa Chabot, membre de la communauté
Madame Caroline Pelletier, membre issue du personnel d'encadrement

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Monsieur Éric Pouliot, directeur général adjoint
Madame Isabelle Proulx, directrice générale adjointe
Madame Rachel Dion, directrice du Secrétariat général, des Services corporatifs et des communications
Monsieur Éric Bard, directeur des Services des ressources humaines
Madame Amina Saï, directrice des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Josianne Turcotte propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 mai 2026 à 18 h 29.

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Rachel Dion, confirme qu'il y a quorum.

CA-25-26-070

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

D'AJOUTER les points d'information suivants: – 3.6 Projet de conduite d'émissaire et – 3.7 CA extraordinaire en juin et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 *Politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail* 9.18 – mise à jour et abrogation de la Procédure 9.19
- 2.2 Planification des besoins d'espace avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6) – Adoption
- 2.3 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité 2026-2029 (contrat de 3 ans plus 2 ans d'option) – Adjudication de contrat
- 2.4 *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* (5.7) – mise à jour et abrogation du Cadre de référence (5.7.1)
- 2.5 Dérogation – contrat de gré à gré – Raymond Chabot Grant Thornton
- 2.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 et actes d'établissement 2026-2027 – Adoption
- 2.7 Calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour 2026-2027 – Adoption
- 2.8 Renouvellement de mandat d'un membre externe au comité d'enquête à l'éthique et déontologie

3.0 Levée de la séance

- 3.1 Suivi relatif à la capacité d'accueil
- 3.2 Désignation des membres parents au CA
- 3.3 Résultats de l'évaluation des rencontres du CA
- 3.4 Contrats supérieurs à 139 000 \$ du 14 avril 2026 au 14 mai 2026
- 3.5 Mot de la Direction générale
- 3.6 Projet de conduite d'émissaire
- 3.7 CA extraordinaire en juin

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-25-26-071

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 avril 2026 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale, Mme Rachel Dion, de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 avril 2026 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

- **Projet conjoint Ville de Lévis/CSS** : On demande un suivi lorsque les projets sélectionnés seront annoncés concernant la demande de subvention (PAFIRSPA) pour l'ajout de gymnase et d'une palestre de gymnastique.
- **Politique 3.13, article 5.7** : l'article 5.7 prévoit que « *Le président du conseil d'administration du centre de services scolaire et un parent d'un élève siégeant sur le conseil sont présents à cette assemblée publique de consultation.* » Bien qu'on n'y précise pas « un parent d'un élève siégeant sur le conseil *d'établissement* », le fait que l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique implique la consultation du conseil d'établissement, on peut on peut interpréter qu'il s'agit d'un parent membre du conseil d'établissement. Nous pourrions le préciser lors d'une prochaine révision de la politique.
- **Processus d'acquisition et budget – besoins informatiques**
Aucun positionnement définitif n'a encore été adopté concernant le parc informatique. Les Services éducatifs ont déposé une évaluation de l'utilisation actuelle, afin de mieux cerner les besoins et les gains pédagogiques associés. Un comité sera mis en place à l'automne.

Une intention d'achat a été adoptée, reposant sur une projection de désuétude de l'inventaire actuel. Il ne s'agit pas encore d'un budget officiel, mais cela permet au ministère de l'Éducation de procéder à des appels d'offres via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Les décisions budgétaires futures dépendront des allocations du MEQ.

Une réflexion est en cours afin de clarifier la vision du centre de services scolaire quant à l'utilisation du numérique dans les apprentissages, notamment pour déterminer s'il s'agit d'un besoin réel. Un suivi sera effectué au conseil d'administration quant aux orientations et aux budgets disponibles.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

- **Aménagement de la cour – École de Dorimène**

Le plan d'aménagement de la cour de l'école de Dorimène a été présenté. Un membre du conseil soulève des préoccupations quant à la valeur et à la sécurité du boisé existant, qui devrait être rasé au profit d'espaces de vie additionnels. Il s'interroge sur les coûts associés à l'abattage éventuel des arbres et aux travaux de nettoyage du secteur. D'autres membres font valoir que dans d'autres écoles, le boisé est apprécié par les élèves et la communauté scolaire. Le personnel précise que l'aménagement de la cour d'école prévoit différents espaces permettant une variété d'activités et que la préservation du boisé était valorisée par Desjardins, qui a fourni le terrain.

La présidente clôt les délibérations en rappelant que le conseil d'administration a déjà adopté une résolution relativement à ce dossier. Elle précise que le rôle du conseil est d'assurer la gouvernance de l'organisation et non d'intervenir dans les responsabilités opérationnelles relevant du personnel du CSSDN et des experts mandatés.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CA-25-26-072
SRH

2.1 *Politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail* 9.18 – mise à jour et abrogation de la Procédure 9.19

ATTENDU que le projet de révision de la *Politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail (9.18)* a été soumis, pour consultation, à toutes les instances concernées;

ATTENDU que la procédure afférente fait désormais partie intégrante de la politique mise à jour;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Geneviève Moreau et résolu :

DE MODIFIER la *Politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence en milieu de travail (9.18)* telle que déposée et versée aux archives sous la cote CA-25-26-072, laquelle annule et remplace la *Politique relative au harcèlement et à la violence en milieu de travail* adoptée par le conseil d'administration le 25 mai 2021.

D'ABROGER la Procédure relative au harcèlement et à la violence en milieu de travail (9.19).

ADOPTÉE à l'unanimité

Mme Caroline Marcotte, directrice générale adjointe, présente le point 3.1 – Suivi relatif à la capacité d'accueil, ce qui prépare la présentation du point 2.2 suivant.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CA-25-26-073
SRM**

2.2 Planification des besoins d'espace avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6) – Adoption

ATTENDU l'obligation du Centre de services scolaire des Navigateurs de faire adopter par son conseil d'administration la Planification des besoins d'espace avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6) ;

ATTENDU que la Planification des besoins d'espaces a été soumis aux membres du conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Maxim Vacher et résolu :

D'ADOPTER la Planification des besoins avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6), tel que présenté;

QUE la directrice générale du Centre des services scolaire des Navigateurs, soit autorisée à transmettre aux municipalités locales et MRC la Planification de besoins d'espaces, tel qu'adopté, en indiquant si applicables, les modifications qui ont été apportées à la suite des avis reçus (art. 272.6).

ADOPTÉE à la majorité

M. Luc Lévesque s'abstient de voter.

**CA-25-26-074
SRM**

2.3 Services des ressources matérielles – Services spécialisés en hygiène et salubrité 2026-2029 (contrat de 3 ans plus 2 ans d'option) – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO260223-59 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin d'obtenir des soumissions sous enveloppes cachetées pour des services en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour divers établissements du Centre de services scolaire des Navigateurs, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 9 avril 2026, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de toutes les offres, effectuée par madame Christine Maltais, responsable de la gestion administrative pour les services des ressources matérielles.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bergeron et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Derko Ltée*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école Charles-Rodrigue (lot #1), pour un montant de 787 593,76 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Claro entretien*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école secondaire Guillaume-Couture (lot #2), pour un montant de 1 246 322,96 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service d'entretien Bérubé*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école secondaire Champagnat ainsi qu'au Centre administratif de Lévis (lot #3), pour un montant de 1 811 441,72 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service d'entretien Bérubé*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école du Boisé (lot #4), pour un montant de 612 304,36 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service d'entretien Bérubé*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école du Sainte-Marie (lot #5), pour un montant de 612 849,68 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service KVP inc.*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école de l'Alizé (lot #6), pour un montant de 667 415,78 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Claro entretien*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école Notre-Dame-d'Etchemin (lot #7), pour un montant de 488 118,74 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service KVP inc.*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école de la Clé d'Or (lot #8), pour un montant de 446 254,65 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service d'entretien Bérubé*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école du Chêne (lot #9), pour un montant de 353 073,71 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Entreprises de nettoyage Marcel Labbé inc. (ML entretien)*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés au complexe modulaire du Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) (lot #10), pour un montant de 222 174,41 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Claro entretien*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés au Centre multiservices/CÉAN Saint-Romuald {route} (lot #11), pour un montant de 770 650,59 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Service d'entretien Bérubé*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés aux écoles Caravelle Dosquet, Caravelle Joly et Caravelle Saint-Flavien (lot #12), pour un montant de 983 908,00 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Claro entretien*, le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à

Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs

l'école de la Clé-du-Boisé {route} (lot #13), pour un montant de 929 016,19 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à 9309-3409 Québec inc. (CRS), le contrat de services en hygiène et salubrité à être exécutés à l'école Saint-Dominique {route} (lot #14), pour un montant de 1 001 874,95 \$, excluant les taxes, et ce, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice générale du Centre de services scolaire des Navigateurs, madame Suzie Lucas, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-075
SÉ

2.4 Politique relative aux services de garde en milieu scolaire (5.7) – mise à jour et abrogation du Cadre de référence (5.7.1)

ATTENDU la nécessité de réviser la *Politique 5.7 relative aux services de garde en milieu scolaire ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers* afin de l'actualiser à l'évolution des règles ministérielles applicables à la gestion des surplus et d'en améliorer la cohérence et l'application;

ATTENDU que la version révisée de la politique intègre désormais les balises relatives à la tarification des services de garde, lesquelles étaient auparavant prévues dans un cadre de référence distinct;

ATTENDU que le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* délègue la détermination de la tarification des services de garde au Service des ressources financières;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

DE MODIFIER la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire (5.7)* telle que déposée et versée aux archives sous la cote CA-25-26-075, laquelle annule et remplace la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers* adoptée par le conseil des commissaires le 24 février 2016.

D'ABROGER, le *Cadre de référence (5.7.1) pour la tarification des services de garde en milieu scolaire*.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-076
DG

2.5 Dérogation – contrat de gré à gré – Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU que, à la suite d'un appel d'offres, le centre de services scolaire a retenu, en 2024, les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel et de l'accompagnement de services ciblés;

ATTENDU que le centre de services scolaire souhaite poursuivre cette démarche afin d'assurer une continuité méthodologique, d'éviter la duplication des travaux et de tirer pleinement profit de la connaissance du contexte organisationnel déjà acquise par cette firme;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le maintien de la firme actuelle présente un avantage en raison de sa connaissance approfondie des services, favorisant ainsi la continuité, l'efficacité et la qualité des interventions;

ATTENDU que le montant du contrat projeté est inférieur au seuil de l'appel d'offres public de 139 000\$ prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, permettant légalement le recours à un contrat de gré à gré, mais excède le seuil de 25 000 \$ prévu à la *Politique relative à la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (8.1)*;

ATTENDU que le conseil d'administration, à titre de dirigeant d'organisme, peut autoriser une dérogation à la Politique lorsque la situation le justifie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Carl Lavoie et résolu :

D'AUTORISER à titre exceptionnel et pour ce mandat précis, une dérogation à la *Politique relative à la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (8.1)* afin de permettre l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la poursuite de la démarche d'amélioration de la performance organisationnelle;

DE CONSTATER que cette dérogation est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et qu'elle est motivée par des considérations d'efficience, de cohérence et de saine gestion des fonds publics;

D'AUTORISER la directrice générale à conclure et signer le contrat à intervenir, conformément aux paramètres financiers présentés et aux règles applicables;

DE PRÉCISER que cette dérogation est accordée sans créer de précédent et qu'elle est strictement limitée au mandat visé par la présente résolution.

ADOPTÉE à la majorité;

M. Stefan Hajdic s'y oppose.

CA-25-26-077
SG

2.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 et actes d'établissement 2026-2027 – Adoption

ATTENDU que le centre de services scolaire établit les écoles et les centres de formation et en détermine les services éducatifs (LIP 39, 100, 236);

ATTENDU que le centre de services scolaire peut, après consultation des conseils d'établissement, modifier ou révoquer les actes d'établissement, notamment en fonction du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40, 101);

ATTENDU que le Secrétariat général du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) a procédé aux consultations requises auprès des conseils d'établissement, du comité de parents ainsi que des municipalités de son territoire (LIP 79, 193, 211);

ATTENDU, le cas échéant, que certains services éducatifs, dont l'éducation préscolaire, sont dispensés conformément aux dispositions applicables et à la suite des consultations requises (LIP 37.2);

IL EST PROPOSÉ PAR Stefan Hajdic et résolu :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Navigateurs pour les

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

années 2026-2027 – 2027-2028 – 2028-2029 ainsi que les actes d'établissement des écoles et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, applicables à compter du 1er juillet 2026, tel que déposés et versés aux archives sous la cote CA 25-26-077;

LE TOUT selon les documents soumis par la direction du Secrétariat général, des services corporatifs et des communications.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-078
SG

2.7 Calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour 2026-2027 – Adoption

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration souhaitent déterminer à l'avance les dates retenues pour leurs réunions ordinaires au cours de l'année scolaire 2026-2027 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Turcotte et résolu :

QUE le calendrier des réunions du conseil d'administration et de ses comités pour 2026-2027 soit adopté et versé aux archives sous la cote CA-26-27-078.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-25-26-079
SG

2.8 Renouvellement de mandat d'un membre externe au comité d'enquête à l'éthique et déontologie

ATTENDU l'adoption par le gouvernement du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, entré en vigueur le 10 mars 2022 (le « Règlement ») ;

ATTENDU l'article 26 du Règlement prévoyant que chaque centre de services scolaire doit former un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (le « Comité »), chargé d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement;

ATTENDU l'article 26 qui prévoit qui peut siéger au Comité;

ATTENDU que Mme Gabrielle Brisebois souhaite renouveler son mandat, pour un deuxième terme, au sein du comité d'enquête en éthique et déontologie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Carl Lavoie et résolu :

QUE la membre suivante soient nommée à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, pour la durée qui y est indiquée :

Mme Gabrielle Brisebois, membre externe ayant été membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire et ayant été commissaire d'une commission scolaire, pour un deuxième mandat, d'une durée de quatre (4) ans se terminant le 30 juin 2030.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du conseil d'administration

Centre de services scolaire des Navigateurs

3.0 INFORMATION

3.1 Suivi relatif à la capacité d'accueil

Mme Caroline Marcotte présente aux membres le suivi relatif à la capacité d'accueil. Elle mentionne que les données du MEQ devraient nous parvenir en juillet-août.

3.2 Désignation des membres parents au CA

Mme Rachel Dion fait le bilan concernant la désignation des membres parents au CA.

3.3 Résultats de l'évaluation des rencontres du CA

Madame Rachel Dion informe les membres des résultats obtenus à la suite du formulaire à remplir concernant l'évaluation des rencontres du CA.

3.4 Contrats supérieurs à 139 000 \$ du 14 avril 2026 au 14 mai 2026

Madame Suzie Lucas, directrice générale, présente à titre informatif aux membres du conseil d'administration, la liste des contrats supérieurs à 139 000 \$ du 14 avril 2026 au 13 mai 2026.

3.5 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas, directrice générale, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration concernant les sujets suivants :

- **Plan d'engagement vers la réussite :** Le (PEVR) est reporté d'un an, mais les travaux débiteront tout de même.
- **Semaine de reconnaissance des Navigateurs :** La Semaine de reconnaissance des Navigateurs qui s'est tenue du 4 au 8 mai 2026, a été un franc succès.
- **Budget décentralisé :** En ce qui concerne le budget décentralisé, nous sommes actuellement à 31 %, ayant ainsi dépassé la cible de 20%.

3.6 Projet de conduite d'émissaire

Madame Amina Saï présente le projet de conduite d'émissaire. Une résolution sera soumise au CA extra de juin.

3.7 CA extraordinaire en juin

Un CA extraordinaire est requis en juin. Après vérification des disponibilités, on convient du lundi 15 juin à 18 h par Teams.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité de vérification

La prochaine rencontre du comité de vérification aura lieu le 3 juin 2026, en présence de l'auditeur externe.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

La dernière rencontre a eu lieu le 4 mai. La prochaine rencontre est prévue le 14 septembre 2026.

4.3 Comité des ressources humaines

La prochaine rencontre est prévue le 30 septembre 2026.

4.4 Comité CSÉHDAA

La dernière rencontre a eu lieu le 25 mai 2026. La prochaine rencontre est prévue le 26 octobre 2026.

4.5 Comité de parents

Une séance extraordinaire a eu lieu le 25 mai 2026. La prochaine rencontre est prévue le 8 juin 2026.

4.6 Comité consultatif de transport

La prochaine rencontre est prévue le 2 juin 2026.

À l'automne, une présentation du mandat des comités ainsi que de leur composition est prévue.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

- **Gestion des échanges** : un commentaire est émis concernant la demande de respect liée à la façon de clore abruptement la période de suivi au procès-verbal.
- **Gouvernance** : on exprime le besoin de clarifier les rôles et d'explorer des possibilités de formation à cet effet.
- **Événement à venir** : Festival Lévisium, festival des sciences, qui se tiendra du 12 au 14 juin au Quai Paquet. La participation de 23 classes d'élèves du primaire est prévue pour des visites.

CA-25-26-080

3.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h 36.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Rachel Dion
Directrice du Secrétariat général, des
Services corporatifs et des
communications